

COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE _____

CAUTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATEUR

Nous soussignés, _____, de _____, [profession]
 _____, et _____, de
 _____, [profession] _____, nous
 obligeons conjointement et individuellement envers le greffier de la Cour
 suprême du Yukon au Palais de justice, 2134, 2^e Avenue, Whitehorse (Yukon)
 Y1A 5H6, pour la somme de _____ \$ payable au greffier de la cour, et
 engageons chacun de nous de même que nos héritiers, exécuteurs
 testamentaires et administrateurs à effectuer la totalité de ce versement.

La condition de cette obligation est que si _____,
 administrateur éventuel de tous les biens qui, par application de la loi, sont
 dévolus au représentant successoral du défunt, [nom du défunt]
 _____, lorsque la loi l'exige :

- a) présente un inventaire fidèle et complet des biens de la succession qui
 sont ou seront en sa possession ou sous son contrôle, ou dont il a ou aura
 connaissance, ou qui sont ou seront en la possession ou sous le contrôle
 de toute autre personne en son nom;
- b) remet l'inventaire à la Cour suprême du Yukon;
- c) recueille et administre bien et fidèlement la succession conformément à la
 loi;
- d) rend compte fidèlement de son administration de la succession;
- e) dépose des lettres d'administration à la cour,

alors le cautionnement est nul et sans effet, autrement, il demeure en vigueur.

**FAIT SOUS SERMENT (OU SOUS
 AFFIRMATION SOLENNELLE)**

devant moi à _____,
 au _____,
 le _____ 20 ____.

 Signature

 Notaire dans et pour le territoire du
 Yukon

 Signature